

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION
PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM
DU PERMIS DE CONDUIRE.**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Nom de l'organisme : _____

N° d'agrément : _____

N° SIREN ou SIRET : _____

Adresse : _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

ATTESTE QUE :

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Adresse : _____

A SUIVI HEURES DE FORMATION PRATIQUE :

☐ OPTION CYCLOMOTEUR

☐ OPTION QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR

Nom de l'enseignant : _____

N° de l'autorisation d'enseigner : _____

Date de délivrance de l'attestation : _____

Signature du bénéficiaire de la formation

*Pour l'élève mineur, signature du ou des parents
ou du représentant légal*

*Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et
signature du titulaire de l'agrément*

Avertissement

La présente attestation autorise, pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance, la conduite, sur le territoire national, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire.

Un exemplaire Élève, un exemplaire Établissement.